

Conditions Générales de Vente

host.fr

<http://www.host.fr>

Tables des matières

1	Préambule	4
2	Définitions	4
3	Objet du contrat	10
4	Commande	10
5	Durée et date d'effet du contrat	10
6	Identification du client	11
7	Responsabilité de Host.fr	11
8	Responsabilité du client	12
9	Propriété et garantie des logiciels	13
10	Information du client – Conformité du service	13
11	Tests et facturation	13
12	Restrictions, limitations et suspension du service	14
13	Résolution et résiliation du contrat	16
14	Modifications du contrat	16
15	Autorisations et déclarations	17
16	Fin du contrat	17
17	Cession du contrat	17
18	Titres	17
19	Documents contractuels	17
20	Renonciation	17
21	Domiciliation	18
22	Assurance	18
23	Indépendance des parties au contrat	18
24	Loi applicable et juridiction compétente	18
25	Clauses complémentaires	18
26	Clauses contraires – Non-validité partielle	19
Annexe 1 – Déontologie et règles de l'Internet.		
27	Déontologie de Host.fr	20
28	Utilisation de l'Internet	20
29	Textes applicables à l'Internet	20
Annexe 2 – Généralités hébergement dédié.		
30	Objet	21
31	Généralités sur l'hébergement dédié	21
32	Responsabilité de Host.fr – hébergement dédié	21
33	Responsabilité du client – hébergement dédié	22
Annexe 3 – Vente de matériel informatique et logiciels.		
34	Objet	23
35	Vente de logiciel informatique	23
36	Caractéristiques et prix du matériel informatique	23
37	Livraison du matériel informatique	23
38	Réception du matériel	23
39	Transfert des risques	24
40	Paie ment du matériel informatique	24
41	Transfert de propriété du matériel informatique	24
42	Installation du matériel dans les locaux Host.fr	25

43	Garantie.....	25
Annexe 4 – Location de serveur – serveur virtuel.		
44	Objet.....	26
45	Désignation du matériel	26
46	Destination du serveur – serveur virtuel	26
47	Loyer serveur – serveur virtuel.....	26
48	Utilisation conforme du serveur – serveur virtuel.....	27
49	Responsabilité du client	27
50	Assistance – maintenance	27
Annexe 5 – Location d’espace de stockage.		
51	Objet.....	28
52	Désignation de l’ES.....	28
53	Destination et utilisation de l’ES	28
54	Loyer ES.....	28
Annexe 6 – Procédure d’accès au Datacenter - Maintenance serveur – ES.		
55	Préambule	29
56	Principes généraux	29
57	Consignes lors du passage dans les locaux techniques.....	30
Annexe 7 – Services associés - Messagerie électronique - Nom de domaine – sauvegarde.		
58	Messagerie électronique	31
59	Nom de domaine.....	31
60	Service de sauvegarde	34
Annexe 8 – Services SaaS.		
61	Blog – boutique en ligne.....	36
62	Autres services SaaS.....	36

1. Préambule.

Host.fr propose au client les prestations suivantes : vente de matériel informatique et logiciel, location de serveur dédié et serveur virtuel, de baie de stockage, hébergement mutualisé de site Internet et services associés.

Cela exposé, les parties se sont rapprochées en vue de conclure le présent contrat.

2. Définitions.

Dans le cadre du présent contrat, certains termes et notions sont définis comme suit :

Adresse IP :

Une adresse IP (*avec IP pour Internet Protocol*) est un identifiant unique, qui d'un point de vue conceptuel est similaire à un numéro de téléphone. Cette adresse est utilisée pour identifier un composant (*en général un ordinateur, mais aussi un routeur, une imprimante, etc.*) sur un réseau local, un réseau étendu ou sur Internet. De l'information, étiquetée de l'adresse IP source et destination, peut ainsi être transmise par un protocole de communication entre deux composants, chaque composant situé sur le trajet jouant le rôle de relais (*principe du routage*). Un composant doit donc posséder au moins une adresse IP pour être accessible.

Bande passante :

C'est la capacité de transmission sur le réseau Internet pendant un temps donné, généralement spécifié en nombre de bits par seconde. 1 Mbps correspond à 330 Go de transit par mois.

La bande passante est :

- Soit partagée entre un certain nombre de clients (*bande passante mutualisée*).
- Soit allouée chaque mois au client suivant un niveau déterminé contractuellement (*bande passante dédiée*).
- Soit allouée chaque mois au client suivant un niveau moyen déterminé contractuellement (*bande passante burstable*).

Blog :

Un blog est un site Web constitué par la réunion de billets agglomérés au fil du temps. Il peut être édité par une ou plusieurs personnes, mais se distingue d'un site Internet traditionnel par une interface privilégiant tout particulièrement la mise en valeur des informations les plus récentes (*classement par ordre antéchronologique*).

BGP4 (*Border Gateway Protocol*) :

Le BGP est un protocole d'échange de route utilisé notamment sur le réseau Internet. Son objectif est d'échanger des réseaux (*adresse IP + masque*) avec ses voisins par le biais de sessions TCP (*sur le port 179*).

Utilité de la technologie BGP : en cas de panne, de suractivité ou de coupure physique d'un lien même momentané, le protocole BGP inclus dans les routeurs mis en place par Host.fr permet à toutes les données qui transitent sur Internet (*Web, FTP, IRC, email, etc.*) d'emprunter automatiquement une autre « route » et d'assurer une prestation continue.

Client :

Personne physique ou morale signataire du présent document ou d'un bon de commande.

CNIL :

La Commission nationale de l'informatique et des libertés est une autorité administrative indépendante française chargée de veiller à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

Contrat :

Ensemble des dispositions, exprimant l'intégralité des droits et obligations des parties, stipulées dans les conditions générales et particulières faisant l'objet du présent document, leurs annexes et documents associés auxquels elles font référence (*bon de commande...*), et éventuellement les avenants signés par Host.fr et le client.

Cluster :

Le terme cluster désigne une grappe, un groupe ou un pool de deux serveurs au minimum. Le cluster permet d'assurer la continuité de service et/ou de répartir la charge de calcul et/ou la charge réseau. On distingue par ailleurs le cluster actif-actif et actif-passif.

CMS (Content Management System) :

Le terme « système de gestion de contenu » (SGC) est la traduction de l'anglais « Content Management System », en abrégé CMS. Ce sont des logiciels de conception et de mise à jour dynamique de site web ou d'application multimédia. Exemple d'outils CMS: Typo3, Spip, Mambo, Alfresco, Spip Agora, Joomla, etc.

Contenu – contenu Internet :

Désigne tout élément mis en ligne par l'auteur d'un site et susceptible d'être accessible par les visiteurs: données, textes, images, vidéos, logiciels, musique et sons, photographies, etc.

DNS (Domain Name System) :

DNS est une base de données répartie à travers le réseau Internet qui se charge de la conversion entre noms de machines et adresses IP. Le DNS indique, par exemple, à l'ensemble des serveurs constituant l'Internet où se trouvent localisés un hébergement et son domaine afférent.

Données :

Ensemble des informations collectées et saisies par le client qui sont destinées à figurer sur son site Internet et hébergées sur la plate-forme Host.fr.

Email : adresse électronique.

Vous êtes propriétaire d'un nom de domaine « mondomaine.com », vous pouvez alors utiliser une adresse email du type « votreprenom.votrenom@mondomaine.com ». Cette adresse email vous permet de recevoir et d'émettre directement du courrier à l'aide des serveurs POP et SMTP de votre fournisseur. C'est l'équivalent d'une adresse postale qui va vous permettre de correspondre avec n'importe quelle personne pourvu qu'elle ait aussi une adresse email. Notons que le nom anglais email peut être francisé et prend alors la dénomination de mél ou courriel.

Espace de stockage "U" :

Emplacement physique mis à la disposition d'un client pour le stockage d'un ou plusieurs serveurs. L'espace de stockage qui peut être mutualisé ou dédié est déterminé selon une unité de volume, le « U » : Unité standard = 44,95 millimètres de hauteur.

Espace de stockage :

- Baie : armoire de stockage pouvant contenir plusieurs serveurs.
- Baie mutualisée : baie au sein de laquelle plusieurs clients disposent d'un espace de stockage, mis à disposition par Host.fr. L'espace de stockage étant calculé en « U » (*plus petite unité de stockage*).
- Baie privée, demie-baie privée, quart de baie privée : Espace de stockage pour le(s) serveur(s) du client mis à sa disposition exclusive par Host.fr.
- Suite : salle de stockage de baies, mise à la disposition exclusive du client par Host.fr à titre d'espace de stockage.

Firewall :

Le pare-feu est aujourd'hui considéré comme l'élément essentiel de la sécurité d'un réseau informatique. Il permet d'appliquer une politique d'accès aux ressources réseau (*serveurs*) et de limiter les risques d'intrusion dans les systèmes informatiques en isolant le réseau interne de l'extérieur.

Fail-over :

Dans le cadre d'une architecture serveur haute disponibilité, le Fail-over permet une reprise automatique inférieure à une minute sur le serveur de secours en cas de défaillance du serveur maître. Le Fail-over est donc la capacité d'un équipement à basculer automatiquement vers un chemin réseau redondant ou en veille. Cette solution est préconisée sur les serveurs ou les architectures serveurs qui nécessitent une disponibilité permanente et un haut niveau de connectivité.

FTP (File Transfer Protocol) :

Protocole de transferts de fichiers sur Internet. Le FTP est un protocole communément utilisé sur Internet pour télécharger et transférer des fichiers. Les programmes utilisés pour communiquer avec les serveurs FTP, sont tout simplement des clients FTP.

Gigaoctet ou Go :

Unité de mesure servant à calculer la taille d'un espace de stockage (*disque dur*) ou la quantité de données transférées à partir d'un serveur web. 1 Go correspond à 1 073 741 824 octets.

Hébergement Internet :

Espace de stockage et de traitement de données dédié à un site web permettant de le rendre accessible de façon permanente aux utilisateurs connectés au réseau Internet.

- Hébergement serveur dédié :
Hébergement d'un ensemble de pages et d'éléments constituant un ou plusieurs sites Internet sur un serveur qui est exclusivement réservé au client.
- Hébergement de serveur virtuel :
Hébergement d'un ensemble de pages et d'éléments constituant un ou plusieurs sites Internet sur un serveur qui n'est pas exclusivement réservé au client. Les performances du serveur virtuel sont celles de la machine sans déperdition. Le client dispose donc des mêmes attributs que sur une machine physique dédiée sauf que celle-ci est mutualisée en plusieurs serveurs virtuels qui peuvent utiliser au choix des technologies telles que Xen, Hyper-V, VMware, etc.

HTML :

HTML est l'abréviation de « HyperText Markup Language », langage créé par le CERN dans les années 90. C'est un langage qui permet une présentation agréable des textes, la navigation dans le texte et en dehors du texte par des liens (*hyperliens ou liens hypertexte*).

Host.fr :

Nom des prestations techniques fournies par Host.fr permettant au client d'accéder au réseau Internet et de bénéficier de services associés tels que l'hébergement Internet, le dépôt de noms de domaine, etc.

Hyper-V :

Hyper-V est le moteur de virtualisation (*hyperviseur*) intégré dans Windows serveur (à compter de la version 2008) qui permet d'héberger des serveurs virtuels multiprocesseurs et d'exécuter différentes instances de systèmes d'exploitation sur une même machine physique en proposant une virtualisation du processeur, de la mémoire, du stockage et du réseau.

Identifiant :

Tout code confidentiel ou mot de passe permettant au client de s'identifier et de se connecter au service Host.fr.

Internet :

Réseau ouvert et informel, constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques utilisant la norme TCP/IP. La gestion de ce réseau n'est soumise à aucune entité centrale. Chaque portion de ce réseau appartient à un organisme public ou privé indépendant. Son fonctionnement repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux sans qu'il y ait obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre les opérateurs. Nul ne peut garantir le fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

Kilooctet ou Ko :

Unité de mesure correspondant à 1 024 soit 2 puissances 10. Ainsi 1 kilo-octets correspond à 1 024 octets soit 8 192 bits et un Kilobits correspond à 1024 bits soit 128 octets (*un octet vaut 8 bits*).

Load-balancing (Répartition de charge) :

Le principe du load-balancing consiste à interposer entre les utilisateurs de la ressource et le pool de ressources (*groupe de serveurs ou ferme informatique ou cluster*) un dispositif dénommé « répartiteur de charge » est capable de diriger l'utilisateur vers un serveur disponible. Le load-balancing permet de s'assurer de la disponibilité des équipements en n'envoyant des données qu'aux équipements en mesure de répondre à un instant donné (*Round-robin est l'algorithme d'ordonnement utilisé pour la répartition de charge équitable entre serveurs d'une ferme informatique*).

Linux :

Linux est le nom d'un logiciel. Il s'agit d'un noyau de système d'exploitation de type UNIX, qui se positionne comme le concurrent direct de Windows sur le créneau de l'hébergement de site Internet.

Mailing Liste :

Service permettant de recevoir, dans sa boîte email, de l'information ciblée sur un centre d'intérêt particulier. Un abonnement préalable est normalement nécessaire et la possibilité de se désinscrire d'une mailing liste est obligatoire.

Matériel :

Matériel informatique fourni par Host.fr suivant les spécifications de la commande du client, tel que précisé sur le devis produit par Host.fr.

MySQL :

MySQL est un serveur de bases de données relationnelles SQL (*Structured Query Language*) très rapide, multithread, robuste et multi-utilisateurs.

Nom de domaine :

Un nom de domaine est un identifiant unique lié à une entité dont les ordinateurs sont reliés au réseau Internet. Il existe deux types de nom de domaine de premier niveau :

- Les TLD (*Top Level Domain – 1 par code pays*), composés de deux lettres (*fr pour France, be pour Belgique, jp pour Japon, pl pour Pologne, gr pour Grèce, de pour Allemagne, etc.*).
- Les TLD génériques, composés de trois lettres ou plus (*com, net, org, etc*). Les noms de domaines sont gérés uniquement par des registrars accrédités (*organismes ou sociétés habilités à délivrer les noms de domaine sur Internet*). Host.fr est registrar pour les TLD .eu, .fr, .ru, .be, etc.

PHP :

PHP est un langage de script qui est principalement utilisé pour être exécuté par un serveur HTTP, mais il peut fonctionner comme n'importe quel langage interprété en utilisant les scripts et son interpréteur sur un ordinateur. Il est souvent couplé à une base de données MySQL et est le langage de développement requis pour les hébergements sous plate-forme Linux.

POP :

Le POP (*Post Office Protocol*) est un protocole qui permet de récupérer le courrier électronique situé sur un serveur de messagerie électronique.

SaaS - SaS : Software as a Service (Logiciel en tant que service).

Le mode SaaS renvoie à un modèle de logiciel commercialisé non pas sous la forme d'un produit (*en licence définitive*), que le client installerait en interne sur ses serveurs, mais en tant qu'application accessible à distance comme un service, par le biais d'Internet et du Web. Ce service d'hébergement peut être mutualisé ou dédié.

Services :

Host.fr propose les services techniques suivants : intermédiaire pour les enregistrements de noms de domaine, messagerie électronique, blog, boutique en ligne et tout autre service en mode SaS et SaaS, hébergement de site Internet, hébergement de serveur Internet dédié et toute offre spéciale telle que décrite sur le site Internet <http://www.host.fr>.

Les conditions particulières relatives à ces services sont précisées en annexe du présent document.

Salle commune d'hébergement (salle LAP - Datacenter) :

Salle de stockage des serveurs qui comprend un contrôle sur l'environnement (*climatisation, système de prévention contre l'incendie, etc.*), une alimentation d'urgence et redondante ainsi qu'une sécurité physique élevée (*systèmes anti-intrusion*).

Serveur :

Ordinateur maître contrôlant certains accès et certaines sources. Le serveur peut être défini comme l'ensemble des matériels, logiciels et liaisons sur lesquels sont implantés les sites Web, et qui permettent de les rendre consultables sur l'Internet.

Serveur – serveur virtuel loué :

Serveur appartenant à Host.fr, mis à la disposition du client en vertu des conditions particulières de location.

Service bureau à distance / TSE :

Sur un serveur Windows, le service Bureau à distance (*anciennement Terminal Services ou Terminal Server Edition ou TSE*) permet à un utilisateur d'accéder à des applications ou des données stockées sur un ordinateur distant au moyen d'une connexion réseau. Ce service est basé sur le protocole RDP.

Site Internet :

Un site est constitué par l'ensemble des pages et le cas échéant des logiciels qui les génèrent automatiquement. Ces pages sont hébergées sur un même serveur et sont accessibles par les utilisateurs de l'Internet via une URL.

SMTP :

Le Simple Mail Transfer Protocol généralement abrégé SMTP, est un protocole de communication utilisé pour transférer le courrier électronique vers un serveur de messagerie électronique.

SPAM :

Le SPAM désigne un courrier électronique non sollicité. Il s'agit en général d'envois d'emails en masse effectués à des fins publicitaires, malhonnêtes ou de propagation de virus, trojans et autres vers.

Trafic :

Quantité de données transmises ou reçues par le client sur ou en provenance de l'Internet. Le trafic mensuel est mesuré en quantité de données transférées depuis le site ou le serveur du client et exprimé en Mégaoctets (*Mo*).

Typo3 :

Typo3 est un système de gestion de contenu (*CMS*). Il offre une gamme de fonctionnalités très complètes et très évoluées pour la création, l'administration, la gestion et la mise à jour de site Web (*Internet / Intranet / Extranet*).

VMware :

Nom d'une gamme de logiciels propriétaires de virtualisation. VMware crée un environnement clos dans lequel sont disponibles de un à plusieurs processeurs, des périphériques et un BIOS virtuel. VMware permet l'hébergement d'un ensemble de pages et d'éléments constituant un ou plusieurs sites Internet sur un serveur qui n'est pas exclusivement réservé au client.

WebDev :

Logiciel propriétaire de création de site web, WebDev est un atelier de génie logiciel édité par PC SOFT qui permet de créer des sites Internet et des sites Intranet dynamiques en toute simplicité.

Whois :

Outils de recherche en ligne librement accessibles sur l'Internet permettant l'obtention des informations de contact de tout déposant d'un nom de domaine. Lesdites informations de contact, extraites de la base de données partagée des noms de domaines, émanent des données communiquées par le déposant et ne sont aucunement de la responsabilité de Host.fr.

World Wide Web :

Application de l'Internet qui permet la consultation de données, grâce à des liens créés entre des documents. La page « World Wide Web » au format HTML permet à la fois l'affichage de textes, d'images et de formulaires de saisie mais peut également appeler et afficher différents autres types de documents numériques : son, vidéo, applications (*cette liste n'étant pas limitative compte tenu du progrès technique en la matière*). Sa consultation par le client final nécessite un logiciel de navigation. Il faut noter que les différents logiciels de navigation ont des performances différentes en termes de capacité d'affichage ou de rapidité de chargement des documents.

Xen :

Un serveur Xen permet de démarrer à l'intérieur d'une même distribution Linux une autre machine virtuelle Linux. Les performances du serveur Xen sont celles de la machine sans déperdition. Le client dispose donc des mêmes attributs que sur une machine dédiée sauf que celle-ci est mutualisée en plusieurs serveurs virtuels. Le serveur est donc coloué mais conserve des performances optimales.

3. Objet du contrat.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Host.fr met à la disposition du client ses services. La signature par le client d'un bon de commande produit par Host.fr implique l'acceptation sans réserve des conditions générales et particulières auxquelles il se réfère. Le client reconnaît que Host.fr ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement et à la réalisation du site Internet du client et des ses outils informatiques de gestion et d'administration.

Les présentes conditions générales ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme liant les parties au contrat, à quelque titre que ce soit sans que :

- Le client, le cas échéant représenté par une personne compétente et dûment habilitée à cette fin, ait accepté par sa signature, électronique ou sur le bon de commande, les présentes conditions générales.
- Host.fr ait définitivement accepté le bon de commande signé par le client ou que le centre paiement de Host.fr ait validé la transaction (*paiement en ligne – carte bancaire*).

4. Commande.

4.1. Toute commande passée par le client à Host.fr est formalisée par la production d'un bon de commande récapitulant les caractéristiques de l'offre Host.fr par courrier, fax ou email.

4.1.1. En cas de paiement par chèque, le client imprime son bon de commande à partir du site Web <http://www.host.fr>. Ce bon de commande devra recevoir la signature de ce dernier et être retourné, à cet effet et sans délai, à Host.fr par courrier, par email ou par fax. L'offre reçoit alors acceptation définitive du bon de commande par Host.fr.

4.1.2. En cas de paiement en ligne par carte bancaire, l'acceptation définitive du bon de commande intervient dès validation de l'achat de la prestation par notre centre de paiement, ce type de signature électronique étant reconnu en droit français.

4.1.3. En cas de paiement par mandat cash ou mandat international (*mode de paiement soumis à autorisation préalable*), l'acceptation définitive du bon de commande intervient à réception de l'argent par notre centre de paiement.

4.1.4. En cas de paiement par prélèvement bancaire, la première échéance doit toujours être payée comptant par carte bancaire, chèque ou virement. L'acceptation définitive du bon de commande intervient donc telle que définie aux articles 4.1.1 à 4.1.4.

4.2. Les commandes ne sont plus susceptibles de modification ou même d'annulation après acceptation par Host.fr du bon de commande signé par le client ou après validation de l'achat de la prestation par notre centre de paiement en ligne.

4.3. Les conditions d'offres tarifaires faites par Host.fr ont une durée de validité expressément mentionnée sur le bon de commande.

5. Durée et date d'effet du contrat.

5.1. Sauf disposition contraire prévue en annexe, le présent contrat est conclu pour une durée déterminée expressément mentionnée sur le bon de commande conformément aux stipulations de l'article 4. Le point de départ de la durée du présent contrat est fixé à la date de mise en service garantie par Host.fr, telle qu'indiquée sur le bon de commande accepté par Host.fr. A défaut de mention d'une date de mise en service garantie sur le bon de commande accepté, le point de départ du présent contrat est fixé à la date de mise en service effectif.

5.2. Au cours du contrat de service, le client a la faculté de faire évoluer son offre de service (*upgrade*). Cette demande doit être formulée par écrit ou par email auprès de Host.fr qui informera le client de la date et des conditions d'application de la nouvelle offre choisie par le client. Le client est informé que pendant les opérations d'évolution, le service peut subir des interruptions. Les frais liés à cet upgrade, s'ils existent, sont spécifiés sur le nouveau bon de commande accepté par le client. La mise en service effective de l'upgrade ne modifie pas la date anniversaire du contrat originel.

- 5.3. Le client est averti par email du renouvellement de sa prestation Host.fr, quatre-vingt dix (90) jours avant la date anniversaire. Il appartient au client de maintenir à jour les données permettant une correspondance avec Host.fr. Il ne saurait être imputé à Host.fr une quelconque faute dans le cas où le client indique un email administratif incorrect dans son interface d'administration en ligne. L'interface d'administration en ligne Host.fr est disponible à cette adresse : <http://admin.host.fr>.
- 5.4. Le contrat est par la suite renouvelé par période successive à échéance du terme, sauf dénonciation explicite de l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, deux (2) mois avant l'échéance d'une période. Chaque partie au présent contrat peut donc mettre un terme au contrat deux (2) mois avant la date anniversaire sans qu'un quelconque préjudice puisse être retenu ou qu'une quelconque indemnité puisse être réclamée par l'autre partie, sous réserve des stipulations de l'article 13.
- 5.5. Les parties au contrat reconnaissent avoir pris un engagement mutuel à durée déterminée, conformément aux stipulations de l'article 5.1.
- 5.6. Il en résulte que le client et Host.fr s'obligent à exécuter leurs obligations jusqu'à échéance du terme de leur engagement. Le présent contrat ne peut donc être résilié avant l'échéance du terme, à l'initiative de l'une des parties, sans le consentement de l'autre partie, sous réserve des stipulations de l'article 13.
- 5.7. Le client qui, en cours de contrat, déciderait de ne plus bénéficier des services offerts par Host.fr en vertu du présent contrat, reconnaît toutefois devoir exécuter les obligations qu'il a stipulées envers Host.fr jusqu'à l'échéance du terme du contrat. Le client ne pourra prétendre au remboursement par Host.fr des sommes versées, conformément à l'article 13.1.4.

6. Identification du client.

- 6.1. Dans le cas où le bénéficiaire du service Host.fr n'est pas la personne qui paie ou une personne dûment accréditée par cette dernière, le bénéficiaire ne dispose d'aucun droit d'accès ou d'utilisation du service proposé par Host.fr.
- 6.2. Host.fr tient à souligner que les personnes mineures ne sont autorisées à souscrire un contrat de service Host.fr, que sur autorisation expresse d'une personne titulaire de l'autorité parentale. Cette autorisation doit être impérativement jointe au présent contrat.

7. Responsabilité de Host.fr.

- 7.1. Host.fr s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. En conséquence, Host.fr s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans qu'elle puisse le garantir pour autant compte tenu de la nature du réseau et des limites de l'état actuel de la technique informatique qui sont connues du client. Le client reconnaît que des difficultés d'accès au serveur d'hébergement peuvent survenir compte tenu des fluctuations de la bande passante et des aléas émanant du fournisseur d'accès Internet du client.
- 7.2. Host.fr est responsable des services fournis au client et s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer un service de qualité au client. Host.fr peut être amené à limiter, restreindre, interrompre ou suspendre tout ou partie du service mis en cause dans l'hypothèse où Host.fr est expressément requis par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.
- 7.3. L'obligation de moyens est définie selon la loi française et la jurisprudence française.
- 7.4. La responsabilité de Host.fr ne pourra en tout état de cause être recherchée que dans le respect des limites de responsabilité du présent contrat.
- 7.5. Host.fr est tenu de détenir et de conserver les données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant contribué à la création d'un contenu par le biais de ses services.
- 7.6. Host.fr a l'obligation légale de coopérer avec les autorités qui souhaitent effectuer des vérifications relatives aux contenus ou à l'identité de ses clients. Le client se déclare informé du fait que Host.fr peut être délivré de son secret professionnel dans les conditions prévues par l'article 6 de la loi du 21 Juin 2004, et y consent.

7.7. Host.fr s'engage à traiter dans les plus brefs délais toute demande d'information émanant du Procureur de la République, de la police, de la gendarmerie et de toute autre autorité judiciaire compétente.

7.7.1. Article 6 2° de la loi du 21 Juin 2004 : « Les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent pas voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu cette connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ».

7.7.2. Host.fr n'est donc soumis qu'à une obligation de moyens et n'est pas lié par une obligation générale de surveillance des informations stockées sur les serveurs hébergés dans son Datacenter, ni de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites.

7.7.3. Cependant, Host.fr informera immédiatement les autorités compétentes des activités ou informations manifestement illicites dont elle a pris connaissance dans l'exercice de son activité.

8. Responsabilité du client.

8.1. Le client décharge Host.fr de toute responsabilité quant aux contenus de toute nature qui sont stockés ou diffusés dans le cadre de ce contrat. Le client garantit Host.fr de tout recours de tiers qui serait susceptible d'entrer dans le cadre de ses activités sur le Web et ce, sous quelque législation mondiale que ce soit.

8.2. Le client prend acte que tout élément diffusé sur Internet (*image, sons, vidéos, etc., la liste n'étant pas limitative compte tenu des progrès techniques en la matière*) peut être copié par les utilisateurs.

8.3. Le client prend acte que Host.fr peut faire appel à des sous-traitants pour permettre d'accroître ses performances.

8.4. En cas de modification technique effectuée par le personnel du client, par des sous-traitants ou par tout autre partenaire choisi par lui sur le serveur dédié du client, celui ci en supportera toutes les conséquences. Host.fr ne saura être tenu pour responsable au cas où les prestations Host.fr, pour lesquelles le client a contracté, deviendraient inaccessibles ou inopérantes de ce fait.

8.5. Sous peine de résiliation de plein droit sans mise en demeure préalable et sans préjudice de toute action en justice ultérieure, le client se porte garant en son nom, au nom de son personnel et de tout tiers choisi par lui, de la non divulgation des codes d'accès et autres paramètres qui permettent de sécuriser l'accès aux serveurs de Host.fr.

8.6. Le client s'engage à respecter les règles et usages applicables en matière d'Internet, notamment en matière de publicité par voie de courrier électronique. En cas de non-respect de ces usages faisant l'objet de plaintes de la part d'utilisateurs ou d'administrateurs de l'Internet, Host.fr sera en droit d'interrompre ou de suspendre la partie du service en cause, sans préjudice des sommes dues au titre de l'exécution de sa prestation.

8.7. Le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur en France, notamment et de manière non limitative ceux qui régissent le fonctionnement des services en ligne, la protection des mineurs, le respect de la personne humaine, l'interdiction des propos racistes ou incitant à la haine raciale, l'établissement de fichiers nominatifs informatiques, la vie privée, la propriété intellectuelle. En cas de découverte par Host.fr d'un manquement à l'une de ces dispositions, et après une mise en demeure par email, fax ou lettre recommandée AR non suivie d'effet après un délai de quarante-huit (48) heures, Host.fr sera en droit de suspendre ou d'interrompre, tout ou partie du service sans préjudice pour les sommes dues pour l'exécution de sa prestation. Le client restera redevable envers Host.fr de toutes les sommes dues pour la période restante de la durée du contrat.

8.8. Le client est responsable de toutes les informations qu'il diffuse et agit en tant qu'entité indépendante. Le client déclare, en conséquence, assumer seul les risques liés à son activité.

9. Propriété et garantie des logiciels.

- 9.1. Sauf spécification contraire définie en annexe ou dans un autre contrat ou un bon de commande, les logiciels éventuellement développés par Host.fr pour le(s) serveur(s) du client ou mis à la disposition du client dans le cadre de cette prestation, restent l'entière propriété de Host.fr. Ils font partie de ses secrets de fabrication sans égard au fait que les éléments les composant puissent ou non être protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur ou de toute autre manière.
- 9.2. Host.fr conserve, en tant que titulaire des droits, la propriété intellectuelle des logiciels ainsi que toutes les prérogatives s'y attachant. Le client n'acquerra aucun droit de propriété intellectuelle, ni aucun autre droit que ceux conférés par le présent Contrat.
- 9.3. Le client s'interdit de copier ou reproduire tout ou partie des logiciels Host.fr et/ou documentation associée, de traduire ou de transcrire des logiciels Host.fr et/ou documentation dans tout autre langage, de les adapter ou de leur adjoindre tout objet non conforme à leur spécification, par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme.
- 9.4. Tout manquement aux paragraphes du présent article entraînera la résiliation de plein droit sans préavis du présent contrat, sans préjudice de toute action en justice ultérieure.

10. Information du client – Conformité du service.

- 10.1. Le client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de Host.fr toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.
- 10.2. En cliquant sur le bouton « Acheter / Commander / Valider la commande » pendant le processus de commande, et après avoir vérifié dans son « Panier » le contenu de la commande et, le cas échéant, l'avoir modifiée, le client déclare accepter pleinement et sans réserve l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente.

11. Tarifs et facturation.

- 11.1. Les prix des services fournis par Host.fr au titre du contrat de prestations de services de Host.fr font l'objet de tarifs établis. Les tarifs en vigueur sont disponibles en consultation sur le site Web de Host.fr et sur demande écrite (*courrier, email, fax*).
- 11.2. Le prix de chaque produit ou service s'entend toutes taxes comprises et est indiqué dans la fiche produit ou service correspondante. Pour les prestations de Host.fr réalisées pour le compte d'une entité implantée hors du territoire français, les dispositions prévues par le Code général des impôts relativement à la TVA seront applicables.
- 11.3. En aucun cas, les informations mises à la disposition du client sur le site Web de Host.fr ne constituent un engagement contractuel. Les informations relatives aux tarifs en vigueur présentés en ligne sont en effet susceptibles d'être modifiées ou supprimées en fonction de l'évolution des offres de Host.fr.
- 11.4. Les prestations de service de Host.fr sont fournies pour une durée stipulée sur le bon de commande signé par le client et accepté par Host.fr. Ce prix est précisé sur une facture produite à échéance.
- 11.5. Le paiement des prestations de service Host.fr est dû à la date de l'échéance. Le paiement doit être fait par carte bancaire (*Mastercard, Visa, Carte Bleue*), soit par chèque (*frais en sus lors que le titre de paiement émane d'un établissement bancaire situé hors de France*), soit par mandat cash ou mandat international (*mode de paiement soumis à autorisation préalable*), soit par virement bancaire, soit par prélèvement automatique.
 - 11.5.1. Option « prélèvement automatique ».
 - 11.5.1.1. Le client doit impérativement disposer d'un compte en France et en €.
 - 11.5.1.2. Le client doit impérativement communiquer à Host.fr une autorisation de prélèvement dûment signée dans les huit (8) jours qui suivent son premier paiement, faute de quoi le prélèvement automatique ne pourra être mis en place pour l'échéance suivante. Le client est averti qu'il devra payer sa prochaine échéance par un des moyens de paiement prévus à l'article 11.5 si l'autorisation de prélèvement dûment signée n'est pas réceptionnée par Host.fr dans les délais impartis.

- 11.5.1.3. Le client peut suspendre un prélèvement automatique pour choisir un autre mode de paiement. Le client doit prévenir le service comptable de Host.fr au minimum vingt (20) jours avant la prochaine échéance (N+1), faute quoi le prélèvement est maintenu et la suspension prise en compte pour le mois N+2.
- 11.5.1.4. Il appartient au client de vérifier que les fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de l'utilisation des services de Host.fr sont disponibles à la date convenue du prélèvement automatique.
- 11.5.1.5. Le prélèvement automatique est stoppé automatiquement par Host.fr au terme de la prestation.
- 11.6. Le paiement est annualisé sur Host.fr. Une facture peut être payée mensuellement, trimestriellement ou semestriellement si le client a opté pour le prélèvement automatique (*hors premier versement comptant*) et si le montant est supérieur à 110 € HT par échéance.
- 11.7. En cas de paiement par carte bancaire, le client garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte de paiement fournie pour le paiement de sa commande et que cette carte donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de l'utilisation des services de Host.fr.
- 11.8. Les factures sont envoyées au client par email. Pour prévenir tout incident de paiement, le client se doit d'indiquer une adresse email valide dans son interface d'administration web. Sur demande exprès, une facture « papier » peut être envoyée au client par courrier. Le client doit cependant se tenir informé de son état de facturation via son interface d'administration web accessible à tout moment. Les notifications de rappel par email sont adressées soit au contact de facturation, soit au contact administratif ou au contact technique en fonction de l'adresse de contact inscrite dans l'interface Web d'administration du client (*adresse(s) email à tenir à jour, sous la responsabilité du client*).
- 11.9. Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, notamment, d'un montant erroné, incomplet ou ne comportant pas les références requises, ou effectuées par un moyen ou une procédure non acceptés par Host.fr, sera ignoré par le service comptable Host.fr.
- 11.10. S'agissant d'une échéance de renouvellement payée par chèque, Il appartient au client de faire parvenir le chèque à Host.fr avant la date anniversaire.
- 11.11. En aucun cas, le client ne pourra demander une quelconque indemnité à Host.fr du fait de l'interruption des services Host.fr suite à un incident de paiement.
- 11.12. En cas de non-paiement, le client est redevable d'une indemnité correspondant à 10% de la créance. Cette clause pénale s'appliquera dès la transmission du dossier au service de recouvrement, soit après l'envoi de 3 relances. Cf. article 12.2.1.
- 11.13. Les frais engendrés aux dépens de Host.fr par des rejets bancaires donnent lieu au paiement par le client de ces frais de rejets bancaires ainsi que d'une pénalité forfaitaire. En cas de rejet de prélèvement automatique ou de rejet de chèque, Il sera donc facturé au client la somme de trente (30) €, à savoir quinze (15) € pour frais bancaires et quinze (15) € de frais de dossiers.
- 11.14. En cas de non-paiement à échéance, les sommes dues portent intérêt au taux légal majoré de 10 points sans qu'un rappel soit nécessaire. Ces pénalités de retard s'appliquent aux personnes morales ayant une activité économique ou non, et aux personnes physiques.
- 11.15. Le Client supporte seul la charge des frais liés au paiement par virement bancaire. Les frais engendrés aux dépens de Host.fr par le paiement d'un virement donneront lieu à facturation au Client des frais correspondants.

12. Restrictions, limitations et suspension du service.

12.1. Force majeure.

- 12.1.1. En cas de survenance d'un cas de force majeure, affectant l'exécution du présent contrat, les obligations des parties seront suspendues.
- 12.1.2. De convention expresse, constituent notamment un cas de force majeure, la défaillance de longue durée du réseau public ou privé de distribution d'électricité, les grèves, émeutes, guerres, tempêtes, tremblements de terre, incendies, inondations, la défaillance des réseaux publics et privés des télécommunications, les pertes de connectivité dues aux opérateurs publics et privés dont dépend Host.fr, tout événement provoquant une indisponibilité de serveurs imputable à des causes étrangères à Host.fr, ou hors de son contrôle (*cette liste étant indicative mais pas limitative*).

12.1.3. Si le cas de force majeure persiste au-delà d'une durée de quarante-cinq (45) jours, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou par l'autre des parties.

12.2. Manquements : accès restreint, limité ou suspendu aux services Host.fr.

12.2.1. Suite aux différents rappels, tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraîne suspension de plein droit des services. Host.fr notifie au client par le biais de trois (3) emails successifs de rappel son obligation de s'acquitter du prix de la prestation.

12.2.1.1. Le calendrier d'envoi des emails de rappel de paiement est défini comme suit :

- **Paiement** : jour de facturation (*J0*).
- **1er Rappel** : 15 jours après l'échéance (*J + 15 jours*).
- **2ème Rappel** : 22 jours après l'échéance (*J + 22 jours*).
- **3ème rappel** : préavis avant coupure 30 jours après l'échéance (*J + 30 jours*).
- **Suspension de service** : 37 jours après l'échéance (*J + 37 jours*).
- **Recouvrement**.

12.2.1.2. Le client recevra un email pour l'informer de la suspension de service pour défaut de paiement. Le client doit tenir ses coordonnées à jour comme défini à l'article 11.8.

12.2.1.3. Le client peut cependant toujours accéder à son interface web d'administration afin de s'acquitter de sa (ses) facture(s).

12.2.2. En dérogation à l'article 12.2.1, Host.fr se réserve la possibilité de restreindre, limiter ou suspendre ses services sans préavis ni indemnités dès que le rejet de prélèvement automatique est constaté.

12.2.3. Un N° d'identifiant est attribué au client lors de sa première commande sur le site Internet de Host.fr. Cet identifiant permet au client de passer de nouvelles commandes auprès de Host.fr. Ce N° d'identifiant unique, autrement dénommé « référence client », regroupe l'ensemble des commandes d'un même client. Ceci exposé, il est convenu que tout retard de paiement sur une des factures du compte client, peut entraîner un accès restreint, limité ou suspendu aux services Host.fr et ce, quel que soit le montant exigible.

12.2.4. Host.fr se réserve la possibilité de restreindre, limiter ou suspendre ses services sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs tels que définis par la loi et la jurisprudence française.

12.2.5. Les mesures de restriction, de limitation ou de suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou de ces manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés par le client. Le client est en tout état de cause informé de la mesure par email ou lettre simple ou fax et éventuellement par lettre recommandée avec avis de réception.

12.2.6. Dans le cadre d'un contrat d'hébergement mutualisé, le client s'engage à ne pas utiliser un trop grand pourcentage des ressources système du serveur mutualisé. Le client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement mutualisé et options auxquelles il a souscrit. Le client est averti que l'utilisation non conforme du service d'hébergement mutualisé peut être de nature à rendre incompatible le fonctionnement du site du client sur un serveur mutualisé et exposer le site du client à un accès restreint ou à une suspension sans préavis afin d'assurer une qualité de service optimale à l'ensemble des clients hébergés sur le serveur. Pour apprécier le caractère raisonnable de l'utilisation d'un hébergement mutualisé, seront pris en compte notamment les critères suivants :

- Nombre de requêtes web par jour (*html, php, cgi, etc.*).
- Utilisation de la RAM.
- Utilisation du CPU.
- Utilisation de scripts *cgi, php* et/ou *sql*.
- Utilisation du compte FTP.

- 12.2.7. Dans le cadre d'un contrat d'hébergement mutualisé et sauf indication contraire stipulée par écrit, les tâches planifiées (*Cron...*) sont strictement interdites pour des raisons de sécurité. La mise en place par le client d'une tâche planifiée faisant courir un péril imminent au service d'hébergement mutualisé, entraînera la suspension des services fournis par Host.fr au Client, sans préavis ni indemnités.
- 12.2.8. Dans le cadre d'un contrat d'hébergement mutualisé et sauf indication contraire stipulée par écrit, les accès FTP fournis sur l'hébergement mutualisé sont exclusivement prévus pour la mise à jour des sites clients (*hors offres FTP spécifiques telles que définies sur le site Internet de Host.fr*).
- 12.2.9. Toute autre raison non définie par les présentes mais qui, selon l'appréciation de Host.fr, fait courir un péril imminent au service d'hébergement mutualisé, peut entraîner la suspension des services fournis par Host.fr au client, sans préavis ni indemnités.
- 12.2.10. Le service peut être encore restreint, limité, ou suspendu lorsque les conditions particulières applicables à chaque type de service fourni par Host.fr le prévoient en conséquence d'un manquement, notamment aux articles 11.7 et 11.8.

13. Résolution et résiliation du contrat.

13.1. Manquements.

- 13.1.1. Le non-respect par l'une ou l'autre des parties aux obligations énoncées, constitutif d'une faute grave caractérisée, autorise de plein droit la résiliation du présent contrat pour motif légitime. La résiliation du présent contrat intervient quinze (15) jours après relance et envoi par lettre recommandée avec avis de réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée en tout ou partie infructueuse et sans effet.
- 13.1.2. La faute grave caractérisée est celle qui résulte d'un manquement de l'une ou l'autre partie à une obligation essentielle du présent contrat. Cette résiliation ne désengage pas le client de ses obligations contractuelles et de toutes les sommes dues, majorées des intérêts, frais et accessoires.
- 13.1.3. La partie lésée pourra obtenir en justice l'octroi de dommages et intérêts.
- 13.1.4. Si le client venait à rompre le contrat de manière anticipée en dehors des conditions et formes prévues par le présent contrat, le client reconnaît être redevable d'une indemnité correspondant à 100% des sommes restant dues au titre du présent contrat.
- 13.1.5. Toute résiliation intervenant postérieurement à la date anniversaire entraînera une pénalité fixée forfaitairement à trois (3) mois de loyer.

13.2. Refus des nouveaux tarifs.

- 13.2.1. Dans tous les cas où le client n'accepterait pas les nouveaux tarifs, il pourra résilier son contrat de plein droit.
- 13.2.2. Cette demande en résiliation devra être notifiée à Host.fr par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
- 13.2.3. La résiliation prendra effet à la date du renouvellement de la période en cours.
- 13.2.4. En cas de redressement judiciaire ou d'une ouverture d'une procédure collective à l'encontre de l'une ou l'autre des parties, le présent contrat est résilié de plein droit, après une mise en demeure adressée à l'administrateur ou toute personne compétente en pareille matière, restée plus d'un (1) mois sans réponse.

14. Modifications du contrat.

- 14.1. Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées.
- 14.2. Compte tenu des évolutions technologiques, techniques, législatives et réglementaires en matière d'informatique et de télématique, les parties conviennent que Host.fr peut de plein droit modifier ses services sans autre formalité que de porter ses modifications dans les conditions générales et particulières en ligne. Host.fr se réserve notamment le droit de répercuter sans délais toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ainsi que toute augmentation de taux des taxes existantes. Le client sera informé des modifications réalisées par l'envoi d'un mail, d'un fax, ou d'une lettre simple, précisant la date d'entrée en vigueur de ces modifications. Dans ce cas, le client peut résilier le contrat dans un délai de huit (8) jours, par envoi de lettre avec accusé de réception, à compter de l'entrée en vigueur des modifications. A défaut, le client est réputé avoir accepté les modifications sans aucune réserve.

15. Autorisations et déclarations.

- 15.1. Le client déclare disposer de l'ensemble des autorisations légales et administratives nécessaires à l'exécution du présent contrat et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration nécessaire auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
- 15.2. Le client autorise Host.fr à communiquer son identité en sa qualité de client et à le citer comme référence professionnelle, sauf demande expresse du client. Host.fr s'engage à ce que cette communication, aussi bien interne qu'externe du nom et de l'identité du client à des fins strictement professionnelles, s'effectue dans le respect des pratiques commerciales en usage dans le secteur d'activité.
- 15.3. Host.fr s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le client sur le site Internet et à les traiter dans le respect de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée le 6 Août 2004. Le client pourra à tout moment accéder, modifier ou demander à supprimer les informations personnelles le concernant que Host.fr détient. Toute demande de modification, suppression ou opposition est à faire en envoyant un courrier électronique à tech@host.fr ou par voie postale au siège de la société Network Consulting.
- 15.4. Host.fr informe le client que ces données seront utilisées par ses services internes pour le traitement de la commande du client et pour renforcer et personnaliser la communication notamment par les lettres/courriers électroniques d'information.

16. Fin du contrat.

En cas de fin du contrat, le client s'engage à cesser toute utilisation des logiciels et matériels appartenant à Host.fr. Le client s'engage à restituer à Host.fr les logiciels en sa possession ainsi que les supports et fournitures attenantes, ou détruire, d'après les instructions de Host.fr, les documents ou éléments considérés comme confidentiels par Host.fr.

17. Cession du contrat.

- 17.1. Le présent contrat est conclu par Host.fr en considération de la personne du client.
- 17.2. Il ne pourra, en aucun cas, faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par le client sans l'accord exprès, écrit et préalable de Host.fr.

18. Titres.

- 18.1. Les titres des articles du présent contrat n'y sont insérés que pour faciliter la compréhension et la lecture et n'affectent en rien son interprétation.
- 18.2. En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

19. Documents contractuels.

- 19.1. Le présent contrat, régi par les conditions générales et particulières auxquelles se réfère le bon de commande signé par le client et accepté par Host.fr, exprime l'intégralité des obligations des parties. Les conditions générales et particulières prévalent sur toute communication ou accord antérieur, écrit ou verbal.
- 19.2. Aucune autre condition, générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par l'une ou l'autre des parties, ne pourra s'intégrer dans le présent contrat sans l'accord exprès écrit des parties.

20. Renonciation.

Sauf disposition contraire spécifiée dans ce contrat, le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque du présent contrat ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite clause.

21. Domiciliation.

Les parties signataires du présent contrat élisent domicile aux adresses figurant sur le bon de commande.

22. Assurance.

- 22.1. Host.fr déclare être titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité professionnelle « de l'informatique et de l'Internet » garantissant les dommages pouvant survenir à l'occasion du présent contrat.
- 22.2. Le client reconnaît et déclare être titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité civile garantissant les dommages pouvant survenir à l'occasion du présent contrat. En tout état de cause, le client doit être assuré pour l'exécution du présent contrat en fonction du service qui lui est offert par Host.fr. A défaut, le client s'oblige à la souscription des assurances nécessaires, notamment aux risques de perte d'exploitation, avant de pouvoir prétendre à l'exécution pleine et entière du présent contrat.
- 22.3. Le client s'engage à procurer à Host.fr la justification d'un contrat d'assurance pour tout hébergement de serveur dédié ou d'espace de stockage dans ses locaux (*Datacenter*).

23. Indépendance des parties au contrat.

- 23.1. Dans le cadre du présent contrat, Host.fr et le client gardent leur totale indépendance.
- 23.2. Aucune disposition du présent contrat ne doit, ou ne peut être interprétée comme créant une association, une société, un groupe de sociétés, un groupement d'intérêt économique, ou une relation de concédant à concessionnaire, de franchiseur à franchisé, de mandant à mandataire ou de salarié à employeur entre Host.fr et le client.
- 23.3. Host.fr et le client agissent en leur nom propre et sous leur seule responsabilité respective.

24. Loi applicable et juridiction compétente.

- 24.1. Les présentes Conditions Générales de Vente en langue française seront exécutées et interprétées conformément au droit français.
- 24.2. En cas de litige découlant du présent contrat, de son interprétation ou de son exécution, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.
- 24.3. A défaut d'une telle solution amiable, le tribunal compétent sera celui du ressort duquel Host.fr a installé son siège social, et ce même si ce siège doit changer en cours de contrat et quel que soit le lieu d'utilisation du service ou le lieu de domiciliation du défendeur qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appel en garantie.
- 24.4. Les informations délivrées par le site Internet de Host.fr font foi entre les parties. Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission de courrier électronique, de commande ou de facture feront foi par priorité. Ces éléments figurent sur les systèmes d'information et procédures informatisées de Host.fr et sont techniquement probants, sauf à en apporter la preuve contraire par le client. La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de Host.fr est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.
- 24.5. Les dispositions des articles 24.1 à 24.3, par accord exprès s'appliquent en cas de référé, comme dans toutes les autres hypothèses de saisine judiciaire.
- 24.6. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du tribunal du lieu siège social de Host.fr.

25. Clauses complémentaires.

Les conditions particulières auxquelles se réfèrent le bon de commande signé par le client et accepté par Host.fr, s'appliquent en complément des conditions générales de Host.fr et régissent les rapports entre le client et Host.fr. Les dispositions des conditions générales du contrat Host.fr non complétées ou modifiées par les conditions particulières restent en tous points applicables aux rapports entre le client et Host.fr.

26. Clauses contraires – Non-validité partielle.

- 26.1. Dans le cas où les dispositions d'une clause figurant dans les conditions générales se révéleraient contraires aux dispositions de la clause correspondante figurant dans les conditions particulières annexées, les dispositions de ces dernières seront réputées prévaloir.
- 26.2. Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leur force et leur portée.
- 26.3. Les parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

Conditions particulières Host.fr

Les présentes conditions particulières ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme liant les parties au contrat Host.fr, à quelque titre que ce soit, sans que :

- Le client, le cas échéant représenté par une personne compétente et dûment habilitée à cette fin, ait accepté par sa signature, électronique ou sur le bon de commande, les présentes conditions générales.
- Host.fr ait définitivement accepté le bon de commande signé par le client ou que le centre paiement de Host.fr ait validé la transaction (*paiement en ligne – carte bancaire*).
- Annexe 1 : Déontologie et règles de l'Internet.
- Annexe 2 : Généralités Hébergement dédié.
- Annexe 3 : Vente de matériel informatique et logiciels.
- Annexe 4 : Location de serveur et serveur virtuel.
- Annexe 5 : Location d'espace de stockage.
- Annexe 6 : Procédure d'accès à la salle blanche.
- Annexe 7 : Services associés.

Annexe 1

Déontologie et règles de l'Internet.

27. Déontologie de Host.fr.

- 27.1. Host.fr s'engage à informer le client de manière claire et non équivoque du prix de ses services.
- 27.2. Host.fr s'engage à offrir un service loyal et à exécuter le présent contrat de bonne foi.
- 27.3. Host.fr informe le client qu'il s'engage à répondre à toute plainte reçue de tiers envers le client et à faire tout son possible pour faire cesser les troubles révélés.

28. Utilisation de l'Internet.

Host.fr rappelle les règles suivantes au client :

- 28.1. Internet n'est pas une zone de non droit.
- 28.2. Il appartient au client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de virus ou autres attaques informatiques circulant sur le réseau Internet.
- 28.3. Le client reconnaît que les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. De ce fait, les communications des mots de passe, codes confidentiels et d'une manière générale de toute information qu'il peut juger confidentielle sont faites à ses risques et périls.
- 28.4. Le client est responsable des données et contenus qu'il diffuse sur Internet.

29. Textes applicables a l'Internet.

Host.fr tient à rappeler au client, qu'il existe un grand nombre de dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'Internet. Le fait que ces textes ne soient pas reproduits dans le présent contrat n'entraîne pas leur inapplicabilité et surtout, n'entraîne en aucun cas la responsabilité de Host.fr. Pour de plus amples informations sur le sujet, le client devra consulter son conseil habituel.

Annexe 2

Généralités hébergement dédié.

30. Objet.

La présente annexe définit les conditions particulières dans lesquelles Host.fr met à la disposition du client ses services d'hébergement Internet.

31. Généralités sur l'hébergement dédié.

- 31.1. Le Client souhaite héberger un/des serveur(s) dédié(s) et/ou une/des baie(s) au sein de la salle d'hébergement de Host.fr. Le ou les sites Internet du client sont hébergés sur un/des serveur(s) réservé(s) de façon exclusive. Le client dispose alors d'un hébergement dédié.
- 31.2. Le client doit, pour bénéficier d'un hébergement dédié, installer ou faire installer au sein de la salle d'hébergement de Host.fr, un/des serveur(s) lui appartenant, qu'il achète ou qu'il loue à Host.fr. Host.fr met à la disposition du client un espace de stockage pour son ou ses serveurs dans la salle d'hébergement de Host.fr dans une baie dite « mutualisée ».
- 31.3. Le client peut bénéficier d'un quart de baie privée, d'une demi-baie privée, d'une baie privée (*achat ou location*) ou d'une suite s'il souscrit contractuellement à l'une de ces solutions – offres consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://www.host.fr>.
- 31.4. La salle d'hébergement Host.fr est accessible par le client uniquement sur rendez-vous (*hors clients ES munis de badges - Cf. Annexe 6*).
- 31.5. Le client débiteur des sommes échues ou à échoir, reconnaît ne pouvoir procéder ou faire procéder à la désinstallation ou au retrait du/des serveur(s) hébergé(s) et/ou de(s) la baie(s), sans fournir un engagement ou apporter une garantie de payer les sommes restant dues. A défaut, le client, débiteur de sommes échues ou à échoir, reconnaît expressément à Host.fr, un droit conventionnel de rétention sur le(s) serveur(s) hébergé(s) et/ou sur la/les baie(s) et ce, jusqu'au paiement total des sommes dues.
- 31.6. Le client est responsable de la sécurité du/des serveur(s) hébergé(s) et de(s) la/les baie(s) lui appartenant et devra fournir à Host.fr la preuve qu'il a souscrit une police d'assurance conformément à l'article 22.2 et 22.3.
- 31.7. Le client disposera d'une ou plusieurs adresses IP communiquées par Host.fr pour identifier son/ses serveur(s) dans le cadre d'un contrat d'hébergement dédié et comme stipulé sur le bon de commande.
- 31.8. Host.fr prend en charge l'ensemble des connexions à l'infrastructure de son réseau, pour que soient mis en place le(s) serveur(s) dédié(s) du client et la consultation par les tiers des services ainsi mis en ligne.
- 31.9. Le client peut opter pour une solution « bande passante dédiée » ou « bande passante burstable » pour son (ses) serveur(s) dédié(s). Toutes les offres d'hébergement de serveur dédié et de bande passante sont consultables sur le site <http://www.host.fr>.
- 31.9.1. Dans le cadre d'une « allocation de bande passante dédiée », le client se voit allouer, chaque mois, une partie de la bande passante de Host.fr suivant un niveau déterminé et fixé contractuellement dans chacune desdites offres.
- 31.9.2. Dans le cadre d'une « allocation de bande passante burstable », le client se voit allouer, chaque mois, une partie de la bande passante de Host.fr suivant un niveau moyen déterminé et fixé contractuellement dans chacune desdites offres. Les offres de bande passante burstable sont facturées au Gigaoctet transféré.

32. Responsabilité de Host.fr – hébergement dédié.

- 32.1. Host.fr n'est tenu que d'une obligation de moyens. Sauf stipulation expresse sur le bon de commande signé par le client, les interventions de maintenance (*reboot, remplacement de pièces matérielles, etc.*) ont lieu sous **4h GTI – heures ouvrées** (*cf. Annexe 6*).
- 32.2. Le client fait héberger son/ses serveur(s) dans le cadre d'un contrat d'hébergement dédié. Il supportera donc toutes les conséquences directes et indirectes des défauts de fonctionnement de son/ses serveur(s) dus à toute utilisation non conforme aux instructions de fonctionnement, dès lors que l'administration desdits serveurs n'incombe pas à Host.fr.

- 32.3. Host.fr n'encourt aucune responsabilité pour les lenteurs ou les interruptions de connexions qui seraient du fait de son propre système et qui seraient, soit liées à la mise à jour constante de ses programmes et ses matériels (*firewall, routeurs, switches, etc.*), soit liées à tout autre événement mettant Host.fr dans l'impossibilité d'assurer sa prestation envers le client. A ce titre, toute obligation de résultat à la charge de Host.fr est exclue formellement.
- 32.4. Host.fr ne peut être tenu pour responsable des conséquences directes ou indirectes, quelles qu'elles soient, de tout dommage qui pourrait affecter le client, du moment où ce dommage ne résulte pas d'une faute grave et caractérisée de Host.fr.
- 32.5. Si la responsabilité de Host.fr, découlant directement ou indirectement du présent contrat, venait à être recherchée et engagée, le montant des dommages et intérêts auxquels Host.fr pourrait être condamné est limité au montant du prix annuel de l'hébergement du client.
- 32.6. Le client assume seul les risques et périls de son activité. Il est seul responsable des services télématiques qu'il propose et informations qu'il diffuse, de leur exploitation et de leur mise à jour. La responsabilité de Host.fr ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de l'activité du client.

33. Responsabilité du client – hébergement dédié.

Host.fr rappelle au client les caractéristiques et les limites d'Internet : les prestations de Host.fr, objet du présent contrat, représentent un service d'hébergement entre le client et Host.fr et ne portent pas sur le contenu des services que le client pourrait mettre en ligne ou consulter. En conséquence, Host.fr n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle, de quelque manière ou forme que ce soit sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de son centre serveur.

Annexe 3

Vente de matériel informatique et logiciels.

34. Objet.

- 34.1. La présente annexe définit les conditions particulières applicables à la vente à un client de tout matériel informatique et de tout logiciel. La fourniture du matériel est assurée par Host.fr.
- 34.2. La présente annexe s'applique de façon exclusive à toutes les commandes de matériel et de logiciel informatique passées par le client à Host.fr.

35. Vente de logiciel informatique.

- 35.1. Host.fr propose des logiciels informatiques à la vente.
- 35.2. La responsabilité de Host.fr ne saurait être engagée pour tout logiciel informatique acheté par le client à partir de son site Internet.
- 35.3. Host.fr n'est que revendeur de logiciel informatique. Sa responsabilité en cas de logiciel défectueux ne saurait être recherchée ni engagée.

36. Caractéristiques et prix du matériel informatique.

Les caractéristiques du matériel disponible à la vente, en vertu de la présente annexe, sont celles précisées sur le bon de commande. Les informations qui peuvent être mises à la disposition du client sur le site Host.fr ne sauraient constituer une véritable offre contractuelle et ne sont fournies au client qu'à titre indicatif.

- 36.1. Les caractéristiques du matériel sont celles présentées au client à l'occasion de l'élaboration d'un devis. Le devis est une véritable offre de vente dont la durée de validité est expressément stipulée sur le devis.
- 36.2. Host.fr fournit le matériel commandé par le client en contrepartie du prix stipulé sur le bon de commande élaboré par Host.fr.
- 36.3. Les prix qui pourraient être signalés sur le site Internet de Host.fr n'ont qu'une valeur indicative, compte tenu de l'évolution technologique en la matière et des offres de vente Host.fr.
- 36.4. Tous les prix sont exprimés hors taxes, hors frais de livraison et expédition, d'assurance et prix d'installation. La TVA est facturée quand elle est due.
- 36.5. En cas de fourniture au client d'un service d'hébergement dédié pour le matériel vendu, tel que défini en annexe 2 du présent contrat, les frais d'installation technique du serveur, et les frais relatifs aux outils informatiques éventuellement configurés sur le matériel, peuvent être facturés en sus du prix de la fourniture du serveur, pour un montant stipulé sur le devis.

37. Livraison du matériel informatique.

- 37.1. Toute mention du délai de livraison sur le bon de commande ou tout autre document élaboré par Host.fr n'ont qu'une valeur indicative.
- 37.2. Le non-respect des délais de livraisons ne peut, de quelque manière que ce soit, engager la responsabilité de Host.fr.

38. Réception du matériel.

- 38.1. Host.fr réceptionne le matériel dans ses locaux en signant, en apposant son cachet, et en datant le bon de livraison du matériel. Un avis de livraison sera délivré au client lors de la réception physique du matériel.
- 38.2. Si le client réceptionne le matériel, il signe, en cas de besoin appose son cachet, et date le bon de livraison du matériel dans ses locaux. La réception est réputée avoir été faite sans réserve, à défaut de mentions contraires sur le bon de livraison.
- 38.3. Si la réception n'a pas lieu dans les locaux de Host.fr, le client dispose d'un délai de huit (8) jours, à compter de la date de réception de l'avis de livraison pour émettre toute réserve utile. Si le client émet des réserves, ces dernières doivent être adressées à Host.fr par lettre recommandée avec accusé de réception.

- 38.4. Si le client n'émet aucune réserve, ou bien s'il émet des réserves hors du délai contractuellement prévu à l'article 38.3, il accepte formellement et expressément le matériel livré.
- 38.5. Ce matériel est alors réputé être conforme aux stipulations contractuelles en qualité et en nature.
- 38.6. Le client reconnaît formellement et expressément dans ce cas que le matériel livré est conforme et sans défaut apparent.

39. Transfert des risques.

- 39.1. Le transfert des risques du matériel, objet des présentes conditions particulières, intervient au lieu et au moment de sa livraison.
- 39.2. Une fois la livraison effectuée, le client assume seul les risques de perte, de destruction, d'avaries, de détérioration, et de façon plus générale, de tout risque de dommage du matériel.
- 39.3. Si la livraison n'intervient pas dans les locaux de Host.fr, le client reconnaît, formellement et expressément, devoir supporter les risques liés au transport du matériel lors de l'expédition dans ses locaux.
- 39.4. Le client assumera notamment, lors du transport, les risques de perte, destruction, d'avaries, de détérioration, et de façon plus générale, de tout risque de dommage du matériel.

40. Paiement du matériel informatique.

- 40.1. Un acompte du prix total de la vente, stipulé sur le bon de commande, doit être versé à la commande. Le paiement de l'acompte doit obligatoirement accompagner le bon de commande.
- 40.2. Une facture est établie par Host.fr au nom du client et lui est remise le jour de la réception du matériel. Le solde du montant restant dû, sur la totalité du prix stipulé, est payable à la réception de ladite facture par le client. Le solde doit être réglé par chèque, virement bancaire ou tout autre moyen de paiement reconnu en droit français à l'ordre de Host.fr.
- 40.3. Les parties peuvent contractuellement s'accorder sur un différé de paiement des sommes restant dues à la livraison. Le solde pouvant être payé à trente (30) jours à compter de la date de la facture.
- 40.4. Les parties peuvent convenir d'un paiement en plusieurs échéances. Cette modalité de paiement doit obligatoirement faire l'objet d'une mention écrite sur le bon de commande. La déchéance du terme est provoquée si le client ne respecte pas une seule des échéances contractuellement définies. Les sommes restant dues deviennent immédiatement et sans délai exigibles. La date de départ pour le calcul des intérêts légaux est la date d'échéance de la facture. Les frais de recouvrement seront supportés par le client défaillant.
- 40.5. Les parties peuvent convenir d'un paiement intégral du prix de vente du matériel dès la commande.
- 40.6. Le client reconnaît expressément et formellement à Host.fr le droit de suspendre l'exécution de la présente vente, sans préavis.

41. Transfert de propriété du matériel informatique.

- 41.1. De convention expresse, la propriété du matériel vendu par Host.fr n'est transférée au client qu'après paiement intégral du prix, des frais annexes et différentes taxes, afférents à la réalisation de la présente vente.
- 41.2. A défaut de paiement à l'échéance, et sauf accord exprès des parties, Host.fr est en droit de récupérer le matériel et d'engager la résolution de la vente des présentes conditions particulières, sans que le client ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice et prétendre à des dommages et intérêts.
- 41.3. Le client ne peut, jusqu'à l'entier paiement du prix et sans l'accord exprès de Host.fr, transférer des droits ni constituer de sûretés sur le matériel informatique, objet de la présente vente.
- 41.4. Le client ne pourra modifier en rien le matériel informatique jusqu'à l'entier paiement du prix prévu à l'article 41.1 du présent contrat, sans l'accord exprès de Host.fr.
- 41.5. En cas de transformation ou d'incorporation de nouveaux éléments sur le matériel informatique, avant complet paiement du prix, le matériel transformé ou incorporé devient le gage de Host.fr.
- 41.6. Jusqu'au complet paiement du prix, le client informera sans délai Host.fr de toute mesure conservatoire et saisie pouvant être effectuées sur le matériel informatique, objet de la présente vente, afin de permettre à Host.fr de faire valoir ses droits dans les délais et formes requis.

42. Installation du matériel dans les locaux Host.fr.

- 42.1. Host.fr peut assurer l'installation technique du serveur au sein de sa salle blanche d'hébergement, à la demande du client, dans le cadre d'une prestation d'hébergement dédié pour le matériel vendu.
- 42.2. Le montant des frais d'installation est alors précisé sur le bon de commande établi par Host.fr.
- 42.3. L'installation du serveur peut être complétée, à la demande du client, par l'installation et la configuration d'outils informatiques (*système d'exploitation, etc.*).
- 42.4. La nature et l'objet de cette prestation Host.fr, ainsi que le montant des frais d'installation et de configuration sont précisés sur le bon de commande établi par Host.fr.
- 42.5. Si les outils informatiques, installés à la demande du client sur le matériel par Host.fr, sont fournis sous licence, le client confie à Host.fr le soin d'acquérir pour lui une licence de droit d'utilisation auprès du détenteur du droit de propriété intellectuelle (*licencié, auteur, etc.*).
- 42.6. Les frais correspondant à cette prestation (*coût d'acquisition de la licence de droit d'utilisation*), seront facturés au client en sus du prix du matériel fourni.
- 42.7. Ces éléments feront l'objet d'une mention sur le bon de commande produit par Host.fr.

43. Garantie.

- 43.1. Host.fr garantit le matériel, livré conforme à la description qui en est faite, sur l'avis ou le bon de livraison, tel qu'il a été signé par le client.
- 43.2. Host.fr ne garantit pas les pièces et la main d'œuvre, le matériel n'étant pas assemblé par ses soins.
- 43.3. La garantie « constructeur » s'applique à tout matériel vendu par Host.fr, sauf stipulation contraire sur le bon de commande.
- 43.4. Le client reconnaît renoncer à tout recours contre Host.fr dans le cadre d'une garantie « matériel informatique », dans le respect de l'article 43.1, et dégage Host.fr de toute responsabilité quant à la garantie pièces et main d'œuvre du matériel fourni par Host.fr.

Annexe 4

Location de serveur – serveur virtuel.

44. Objet.

Host.fr peut mettre à la disposition du client un/des serveur(s) dédié(s) en location.

La présente annexe a pour objet de définir les conditions particulières applicables aux prestations de location de serveurs et serveurs virtuels. La présente annexe ne s'applique qu'à la location de serveur et de serveur virtuel dénommés ci-après « serveur ».

45. Désignation du matériel.

- 45.1. La location comprend la mise à disposition d'un serveur, les caractéristiques du matériel client étant précisées sur le bon de commande.
- 45.2. Le serveur mis en location par Host.fr pour le client reste la propriété pleine et entière de Host.fr.
- 45.3. Par défaut, la location de serveur ne comporte aucune mise à disposition de logiciel. Le client peut demander à Host.fr d'installer et de configurer ce serveur (*systèmes d'exploitation, logiciels serveur, modules, etc.*). Le cas échéant, le montant de la prestation d'installation et de configuration du serveur client est précisé expressément sur le bon de commande fourni par Host.fr et signé par le client.
- 45.4. Lorsque les outils informatiques installés sur le serveur client sont fournis sous licence, le client doit régler le coût de leur achat.
- 45.5. Une technologie de virtualisation peut être utilisée pour la mise en production de serveur, sauf stipulation expresse sur le bon de commande signé par le client.

46. Destination du serveur – serveur virtuel.

- 46.1. Le serveur loué au client et mis à disposition par Host.fr, est destiné à une utilisation précise et définie sur le bon de commande. Cette destination ne peut être modifiée sans l'accord exprès de Host.fr.
- 46.2. Le client déclare qu'il a procédé à l'étude des spécificités techniques du serveur proposé par Host.fr à la location. Le client déclare que les spécificités techniques du serveur répondent à ses besoins et, qu'en conséquence, il renonce à toute contestation sur ce présent point.
- 46.3. Il est rappelé que tout programme effectuant des connexions vers un ou des serveurs IRC est strictement interdit. Dans un souci de sécurité et de stabilité de son infrastructure technique, Host.fr se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur les serveurs client. Tout manquement à la présente obligation donne droit pour Host.fr de rompre tout lien commercial sans préavis, sans indemnités ni remboursement du client.

47. Loyer serveur – serveur virtuel.

- 47.1. Le serveur est mis à la disposition du client pour un prix stipulé sur le bon de commande signé par le client et accepté par Host.fr. Ce prix est constitué d'un loyer mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel Hors Taxe, de frais d'installation et d'assurances. La TVA est facturée lorsqu'elle est due.
- 47.2. Le montant du loyer du serveur client est spécifié sur le bon de commande.
- 47.3. Le paiement de la location du serveur mis à la disposition du client par Host.fr est dû sur facture à terme échu. Le paiement est annualisé par chèque ou carte bancaire ou peut être mensualisé par carte bancaire ou prélèvement automatique.
- 47.4. Le client ne peut, sauf cas de force majeure, suspendre, retarder ou réduire le paiement du loyer fixé pour le serveur mis à sa disposition par Host.fr, dans le cas d'un paiement mensualisé.
- 47.5. Dans le cas où le client ne réglerait pas son loyer dans les délais impartis, la prestation de location de serveur peut être limitée, restreinte ou suspendue, sans préavis ni indemnités, dans les conditions de l'article 12.2 du présent contrat.

48. Utilisation conforme du serveur – serveur virtuel.

- 48.1. Le client s'engage à utiliser le serveur mis à sa disposition par Host.fr dans des conditions normales et conformes à la destination prévue lors de la conclusion du contrat.
- 48.2. Le client s'engage à tenir en bon état de fonctionnement et d'utilisation le serveur, et reconnaît ne pouvoir y apporter de modifications sans accord exprès de Host.fr.
- 48.3. Le client s'engage à utiliser le serveur pour ses besoins personnels. Il ne pourra le déplacer, le sous-louer ou le mettre à la disposition d'une tierce personne, même gratuitement, sans l'accord exprès de Host.fr.
- 48.4. Le client ne pourra, sans l'accord exprès de Host.fr, effectuer d'intervention ou de transformation visant à rendre le serveur compatible avec d'autres matériels utilisés par le client.
- 48.5. Un autocollant, un sticker ou un logo sera apposé sur le serveur mis à la disposition du client comme preuve de la propriété insaisissable de Host.fr.
- 48.6. Host.fr peut, à tout moment, vérifier l'état du serveur. Le client sera averti de cette intervention.
- 48.7. Dans le cadre d'une location de serveur virtuel, l'occupation des ressources de la machine mise à disposition du client ne doit pas être supérieure à vingt pour cent (20%) des ressources globales du serveur (CPU – mémoire) par tranche de 5 minutes. En cas de contestations de la part du client, il est reconnu que seules les statistiques fournies par discount-serveur.com ont force probante. En cas d'abus, Host.fr se réserve le droit de suspendre tout hébergement de serveur virtuel conformément à l'article 12.2.10 du présent contrat.

49. Responsabilité du client.

- 49.1. Dans le cadre d'une location de serveur mis à disposition par Host.fr, le client a la qualité de locataire.
- 49.2. En qualité de locataire, le client assume toute responsabilité relative aux dommages éventuels résultant de la détention ou de l'utilisation de ce serveur. Le client déclare, tant à l'égard de Host.fr qu'à l'égard des tiers, assumer les risques d'avaries, de détérioration, de destruction, etc., relatifs au serveur mis à disposition par Host.fr ainsi que les risques de dommages nés de la présente location.

50. Assistance – maintenance.

Dans le cadre d'une location de serveur, Host.fr peut assurer une prestation d'assistance, de maintenance ou d'infogérance complète à la demande expresse du client. Cette prestation est facturée en sus de la location du serveur et stipulée sur le bon de commande signé par le client.

Annexe 5

Location d'espace de stockage.

51. Objet.

Host.fr peut mettre à la disposition du client un espace de stockage en location.

La location d'espace de stockage comprend les prestations suivantes :

- Location d' 1U, d'un quart de baie, d'une demi-baie ou d'une baie.
- Location d'emplacement au sol dans la salle blanche.

La présente annexe a pour objet de définir les conditions particulières applicables aux prestations de location d'espace de stockage. L'annexe 5 ne s'applique qu'à la location de l'espace de stockage, dénommée ci-après « ES ».

52. Désignation de l'ES.

52.1. La location comprend la mise à disposition 1U, d'un quart de baie, d'une demi-baie ou d'une baie.

52.2. L'ES mis en location par Host.fr pour le client reste la propriété pleine et entière de Host.fr.

52.3. Par défaut, la location de l'ES ne comporte aucune mise à disposition de logiciel. Le client peut demander à Host.fr d'installer l'ES. Le cas échéant, le montant de la prestation d'installation est précisé expressément sur le bon de commande fourni par Host.fr et signé par le client.

53. Destination et utilisation de l'ES.

53.1. L'ES loué au client et mis à disposition par Host.fr, est destiné à une utilisation précise et définie sur le bon de commande. Cette destination ne peut être modifiée sans l'accord exprès de Host.fr. Toute intervention sur les serveurs et autres matériels du client relève de sa seule responsabilité. Pour tout dysfonctionnement de ces matériels, le client ne pourra en aucun cas appeler en garantie Host.fr qui n'en assure pas la maintenance.

53.2. Le client s'engage à ne pas dépasser l'intensité maximale telle que définie dans les offres présentes sur le site Internet de Host.fr.

53.3. Le client déclare qu'il a procédé à l'étude des spécificités techniques de l'ES proposé par Host.fr à la location. Le client déclare que les spécificités techniques de l'ES répondent à ses besoins et, qu'en conséquence, il renonce à toute contestation sur ce présent point.

54. Loyer ES.

54.1. L'ES est mis à la disposition du client pour un prix stipulé sur le bon de commande signé par le client et accepté par Host.fr. Ce prix est constitué d'un loyer mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel Hors Taxe, de frais d'installation et d'assurances. La TVA est facturée lorsqu'elle est due.

54.2. Le montant du loyer de l'ES est spécifié sur le bon de commande.

54.3. Le paiement de la location de l'ES mis à la disposition du client par Host.fr est dû sur facture à terme échu. Le paiement est annualisé par chèque ou carte bancaire ou peut être mensualisé par carte bancaire ou prélèvement automatique.

54.4. Le client ne peut, sauf cas de force majeure, suspendre, retarder ou réduire le paiement du loyer fixé pour le serveur mis à sa disposition par Host.fr, dans le cas d'un paiement mensualisé.

54.5. Dans le cas où le client ne réglerait pas son loyer dans les délais impartis, la prestation de location de l'ES peut être limitée, restreinte ou suspendue, sans préavis ni indemnités, dans les conditions de l'article 12.2 du présent contrat.

Annexe 6

Procédure d'accès au Datacenter.

Maintenance serveur – ES.

55. Préambule.

Ce document édicte les règles à appliquer par les clients de Host.fr pour accéder aux équipements de la salle sécurisée d'hébergement Internet. La salle sécurisée d'hébergement est aussi dénommée Datacenter, salle blanche ou LAP (*Local Access Provider*).

56. Principes généraux.

56.1. Accès programmés pour le Datacenter.

Le Client ayant souscrit à une offre stockage ES (*à partir du ¼ de baie*) dispose d'un accès **24/24h, 7/7j** au Datacenter par badge électronique et code de contrôle. L'accès au Datacenter se fait uniquement par badge électronique. Seuls les personnels habilités par Host.fr disposent de ces badges électroniques d'accès.

56.2. Demande d'intervention.

Une demande préalable d'intervention doit être effectuée via l'interface d'administration en ligne de Host.fr en précisant le nom du technicien, son numéro de badge électronique, la date et l'heure d'accès souhaités ainsi que la durée nécessaire à l'intervention. Le client reçoit confirmation de sa demande par email comportant : la confirmation des horaires d'intervention, le numéro de badge électronique et le nom déclaré, l'adresse détaillée du Datacenter, un code d'accès (*6 chiffres*) unique attribué pour cette intervention et un code d'accès (*4 chiffres*) pour le portail électrique extérieur (*accès HNO de nuit & week-end*).

La procédure d'accès complète au Datacenter est disponible dans l'interface client Host.fr.

56.3. Attribution d'un badge électronique d'accès.

Dans le cadre de location d'espace de stockage ES (*à partir du ¼ de baie*), un lot de 2 badges électroniques d'accès au Datacenter, permettant un accès 7/7 jours et 24/24 heures, est fourni au Client. Le client dispose forfaitairement de ce lot de 2 badges électroniques.

Tout badge électronique supplémentaire est facturé 69 € HT.

Le délai d'obtention de tout badge électronique supplémentaire est fixé à 8 jours (*sous réserve de badges en stock*). Les badges électroniques ainsi que les clefs d'ouverture de l'ES remis au Client restent la propriété de Host.fr. Aucune copie n'est autorisée.

56.4. Maintenance de Niveau 1 – reboot Serveur.

L'astreinte des personnels est confiée à un membre de l'équipe technique de la plate-forme Host.fr. Les interventions ont lieu sous **4h GTI – heures ouvrées** - mais sont limitées à des actions de reboot sur les serveurs non info gérés par Host.fr.

Le personnel d'astreinte Host.fr n'est pas compétent en cas de problème intrinsèque sur le matériel du client.

56.5. Facturation : intervention Datacenter.

- 56.5.1. Chaque client ayant souscrit une offre de serveur dédié, n'ayant pas de badge électronique d'accès et n'ayant pas souscrit l'offre « reboot serveur à distance » a le droit à 1 intervention reboot serveur par an. Toute intervention supplémentaire de reboot est facturée forfaitairement au Client 90 € HT. Toute intervention autre qu'un reboot serveur est facturée au Client 110 € HT de l'heure. Toute heure commencée est due.

- 56.5.2. Chaque client ayant souscrit une offre de stockage ES et bénéficiant de badges électroniques d'accès peut néanmoins faire appel aux personnels d'astreinte. Dans ce cas, et hors service d'astreinte compris dans une offre ES (*S/3, S/4*), toute intervention sera facturée au Client 110 € HT de l'heure. Toute heure commencée est due.

57. Consignes lors du passage dans les locaux techniques.

Pour rappel, toute personne pénétrant dans le Datacenter est identifiée.

57.1. Sécurité des biens et des personnes, divers.

- 57.1.1. Ne pas bloquer les portes en position ouverte sous peine de déclenchement de l'alarme.
- 57.1.2. N'utiliser aucun objet pouvant provoquer des incendies (*fer à souder, etc.*).
- 57.1.3. Ne pas utiliser de téléphones mobiles.
- 57.1.4. Ne pas stocker de combustible ou de matériel explosif.
- 57.1.5. Se conformer aux règles et règlements de sécurité du Datacenter et notamment si l'alarme incendie se déclenche : évacuer immédiatement les locaux (*en abandonnant matériels et documents*) avant la diffusion du gaz d'extinction (*toxique*) 30 secondes après les signaux sonores et visuels.
- 57.1.6. Ne pas fumer.
- 57.1.7. Ne pas consommer de nourriture ou de boisson dans les locaux.
- 57.1.8. Ne pas prendre de photographies sans une autorisation écrite préalable de nos services.
- 57.1.9. Ne pas exercer d'activité illicite lors de la présence sur le site d'hébergement.
- 57.1.10. Ne pas obstruer le passage dans les allées. L'évacuation des cartons et emballages doit être systématiquement effectuée pour des raisons de sécurité incendie.

57.2. Surveillance et télésurveillance.

- 57.2.1. Host.fr informe le Client que le Datacenter est placé sous vidéo surveillance et télésurveillance constante. Le contrôle du technicien en « accès site isolé » reste sous la responsabilité exclusive du client (*gestion homme mort*). Pour ce faire, une caméra de surveillance de la salle principale est accessible via l'interface d'administration client pendant toute la durée de l'intervention.
Les vidéosurveillances du Datacenter font l'objet d'un enregistrement numérique, archivé pendant 12 mois.
- 57.2.2. Le client s'engage à ne pas toucher ou manipuler, en aucune manière que ce soit, tout équipement ne lui appartenant pas (*équipements Host.fr et clients de Host.fr*).
Tout comportement du client ou de ses représentants techniques susceptible de causer des dommages aux équipements présents dans le Datacenter, entraînera sans préavis une résiliation de contrat et donnera droit à réparation des préjudices subis.

Annexe 7
Services associés.
Messagerie électronique.
Nom de domaine – sauvegarde.

58. Messagerie électronique.

58.1. Définition du courrier électronique.

On entend par courrier électronique tout message, sous forme de texte, de voix, de son ou d'image, envoyé par un réseau public de communication, stocké sur un serveur du réseau ou dans l'équipement terminal du destinataire, jusqu'à ce que ce dernier le récupère.

58.2. Utilisation du courrier électronique.

58.2.1. Host.fr ne peut être tenu pour responsable de l'intégralité du contenu des messages déposés dans les boîtes aux lettres du client et n'encourt aucune responsabilité du fait du comportement du client et de la nature des messages qu'il pourrait diffuser sur Internet par le biais soit des serveurs ou des relais de messagerie de Host.fr soit de son/ses serveur(s) dédié(s). D'une manière plus générale, Host.fr ne saurait être tenu responsable des préjudices subis par le client ou causés aux tiers du fait de l'utilisation de sa messagerie électronique.

58.2.2. Host.fr rappelle au client qu'il ne doit pas se servir de sa messagerie pour envoyer des messages en grand nombre ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir. Le client s'engage à ne pas se servir de la messagerie pour effectuer des mailings publicitaires appelés « spam ». Conformément à l'article 22 de la LCEN relatif à la notion d'opt-in en matière de publicité électronique, Host.fr rappelle à ses clients qu'est interdite la prospection directe au moyen d'un courrier électronique utilisant, sous quelque forme que ce soit, les coordonnées d'une personne physique qui n'a pas exprimé son consentement préalable à recevoir des prospections directes par ce moyen.

58.2.3. Dans tous les cas, il est interdit d'émettre, à des fins de prospection directe, des messages au moyen de courriers électroniques, sans indiquer de coordonnées valables auxquelles le destinataire puisse utilement transmettre une demande tendant à obtenir que ces communications cessent sans frais autres que ceux liés à la transmission de celle-ci. Il est également interdit de dissimuler l'identité de la personne pour le compte de laquelle la communication est émise et de mentionner un objet sans rapport avec la prestation ou le service proposé.

58.3. Suspension du service de courrier électronique.

En cas de non-respect de ces engagements ne souffrant aucune exception, Host.fr est en droit de faire cesser les troubles révélés portant atteinte aux droits de tiers. Le client reconnaît que Host.fr est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre tout ou partie du service mis en cause ou du compte client.

59. Nom de domaine.

59.1. Dépôt d'un nom de domaine – Généralités.

Toute demande de réservation emporte acceptation préalable et sous réserve des règles administratives et techniques de nommage régissant le nom de domaine sollicité par le client.

- 59.1.1. Les offres de nom de domaine sont consultables sur notre site Internet. Host.fr tient à rappeler au client qu'il reste seul responsable du choix de son nom de domaine. Il appartient notamment au client de vérifier que le nom de domaine souhaité ne porte pas atteinte au droit des marques ou à un droit lié à une dénomination sociale, une enseigne, un nom commercial, une appellation d'origine ou une indication géographique. D'une façon plus générale, le client prendra garde à ce que le nom de domaine souhaité ne porte pas atteinte à un droit d'auteur, à un droit de la personnalité, à l'ordre public et aux lois et usages en vigueur dans son pays. Par ailleurs, chaque Registrar édicte des règles qui lui sont propres quant au dépôt de nom de domaine. Certains noms de domaines ne peuvent donc tout simplement pas être déposés en raison de règles d'enregistrement restrictives.
- 59.1.2. Le client déclare que les informations personnelles transmises à Host.fr pour le dépôt d'un nom de domaine sont sincères et exactes et dispense de facto Host.fr de toute vérification sur ce point. La fourniture d'informations erronées ou fantaisistes, notamment dans le but de d'obtenir un nom de domaine de façon anonyme est interdite et peut entraîner, sans préavis, la suspension et/ou la résiliation du compte client ainsi que des noms de domaine afférents.
- 59.1.3. Le client fournira le nom et les coordonnées complètes de la personne/société au nom de laquelle le nom de domaine doit être enregistré (*le Titulaire*), les nom et coordonnées complètes du contact administratif (*Administrative contact*), du contact de facturation (*Billing contact*) et du contact technique (*Technical contact*).
- 59.1.4. Le client est seul responsable des préjudices causés à des tiers, au cas où il n'aurait pas reçu mandat des personnes dont il transmet les noms et coordonnées aux fins d'enregistrement d'un nom de domaine, mais aussi de la collecte et de la publication de ces informations sur le réseau Internet.
- 59.1.5. Le client s'engage, en cas de changement de l'une des données préalablement transmises à l'occasion de l'enregistrement ou du renouvellement d'un nom de domaine, à notifier à Host.fr cette modification dans un délai de trois jours ouvrés à partir de sa survenance, par courrier électronique à l'adresse suivante : tech@host.fr.

59.2. Disponibilité du nom de domaine.

- 59.2.1. Host.fr tient à rappeler au client que la disponibilité d'un nom de domaine ne peut être établie en temps réel par les banques de données Internet, notamment celle du Whois et qu'il appartient donc au client de procéder régulièrement à la vérification de la disponibilité du nom de domaine souhaité.
- 59.2.2. Host.fr n'est qu'un simple intermédiaire technique agissant pour et au nom du client et n'est soumis qu'à une obligation de moyen. La disponibilité d'un nom de domaine n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut valoir offre d'enregistrement sans la confirmation de l'enregistrement par Host.fr.
- 59.2.3. Seule la validation de Host.fr après vérification et enregistrement effectif par le Registrar adéquat (*bureau d'enregistrement*) vaut enregistrement. Cette validation est faite dans les 2 jours ouvrés maximum après la demande de dépôt, sauf difficulté particulière dont la teneur est notifiée au client par email : Les emails de statut « problème » revêtent des formes différentes en fonction du statut du client (*personne morale ou personne physique*) ainsi que de l'extension souhaitée (*TLD*).
- 59.2.4. Le client s'engage à répondre le plus rapidement possible aux emails de statut « problème » notifiés par Host.fr via courrier électronique : pièce administrative absente, ajout, précision ou modification de la demande de réservation de nom de domaine, etc.
Pendant ce délai, le nom de domaine choisi par le client ne peut faire l'objet d'une réservation à titre provisoire et n'ouvre donc droit à aucune antériorité. Host.fr ne saurait être tenu responsable si le nom de domaine fait l'objet d'une réservation pendant ce délai de réponse.
- 59.2.5. Host.fr ne saurait être tenu responsable de tout échec ou retard dans l'enregistrement d'un nom de domaine consécutif à un manque d'information ou à la fourniture d'une information erronée de la part du client. Host.fr ne saurait être tenu responsable de cet état de fait et informe le client qu'il devra procéder dans un tel cas au choix d'un nouveau nom de domaine.

59.3. Gestion du nom de domaine.

Host.fr assure une prestation de gestion de nom de domaine pour le compte du client en contrepartie d'un paiement. Le titulaire d'un nom de domaine dispose donc d'un droit d'usage pendant toute la durée de validité de l'enregistrement.

Le nom de domaine enregistré par Host.fr est sous la garde exclusive du client et il appartient au client de s'assurer du renouvellement du nom de domaine en temps utile.

59.4. Transfert de nom de domaine.

59.4.1. Le client peut demander un transfert de nom de domaine vers un autre prestataire Internet dans les délais contractuels impartis. Host.fr s'engage à ne pas faire de rétention de nom de domaine et à assurer le transfert du nom de domaine du client selon les règles de l'art, sous réserves d'absence de procédure en cours, gracieuse ou contentieuse entre le client et Host.fr, et sous réserve des conditions de transfert propre au domaine. Le client s'interdit donc tout transfert portant sur un nom de domaine faisant l'objet d'un recours.

59.4.2. Le client s'interdit, par ailleurs, tout transfert portant sur un nom de domaine faisant l'objet d'une facture non acquittée : non-paiement ou paiement partiel.

59.4.3. Toute décision de Justice exécutoire signifiée à Host.fr ou toute sentence arbitrale dûment notifiée à Host.fr est exécutée immédiatement, sans notification préalable au client, et emporte transfert du nom de domaine enregistré par le client.

59.4.4. Host.fr tient à rappeler au client que tout transfert ou demande de transfert de nom de domaine, quelle qu'en soit la cause, n'entraînera aucune restitution des sommes encaissées par Host.fr, sauf à démontrer sa responsabilité effective.

59.5. Droit de rétractation.

L'article L 121-20-2 3° du Code de la Consommation prévoit notamment que « le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats (...) de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (...) ».

Le client reconnaît que l'enregistrement d'un nom de domaine auprès de Host.fr constitue la fourniture d'un bien au sens de l'article L 121-20-2 3° du Code de la Consommation.

Le client reconnaît expressément qu'il ne peut, en application de ces dispositions légales, exercer son droit de rétractation sur l'enregistrement du nom de domaine commandé. Ce droit ne peut davantage être exercé par le client lors du renouvellement de l'enregistrement.

59.6. Abandon d'un nom de domaine.

59.6.1. Host.fr rappelle à ses clients que le non renouvellement d'un nom de domaine à date échue équivaut à une annulation de nom de domaine et rend de facto, dès les dates et heures d'annulation survenues, le nom de domaine annulé ou non renouvelé à nouveau disponible à l'enregistrement.

59.6.2. Si le client, titulaire du nom de domaine, manifeste son intention d'abandonner tous droits à la propriété sur un nom de domaine, Host.fr est en droit de ne pas renouveler le nom de domaine du client (*destruction du nom de domaine et retour dans le domaine public*), de le racheter, de le revendre à un tiers ou de le conserver pour son compte.

59.6.3. L'abandon de propriété du nom de domaine est constaté :

- A défaut de renouvellement ou de transfert de nom de domaine vers un autre prestataire Internet (*délégation de nom de domaine*) dans les délais impartis par le présent contrat.
- Si le client manifeste sa volonté de ne pas renouveler la gestion du nom de domaine en le spécifiant expressément à Host.fr par email, courrier ou fax (*coordonnées disponibles sur notre site Internet*).

59.7. Dépôt, suspension, annulation de nom de domaine.

59.7.1. Host.fr se réserve le droit de ne pas déposer le nom de domaine du client au cas où Host.fr estime que celui-ci est manifestement destiné à violer les droits de tiers ou destiné à une activité illégale.

Host.fr ne saurait être tenu responsable de ce refus de dépôt. Il appartient dans ce cas au client de prouver sa bonne foi quant à l'utilisation future du nom de domaine à déposer.

En tout état de cause, Host.fr reste maître de son choix de déposer ou non le nom de domaine du client, sans préjudice ultérieur.

59.7.2. Host.fr se réserve le droit de suspendre ou annuler un nom de domaine du client au cas où celui-ci emploie un nom de domaine pour envoyer la publicité commerciale non sollicitée (*SPAM*), en contradiction aux lois applicables et à la politique d'utilisation usuelle de l'Internet.

59.7.3. Host.fr se réserve le droit de suspendre ou annuler le nom de domaine du client au cas où celui-ci emploie un nom de domaine pour développer une activité illégale.

60. Service de sauvegarde.

60.1. Généralités.

La prestation de sauvegarde de données est un service qui peut être inclus dans une offre d'hébergement ou souscrit séparément et en sus par le client.

Pour être exécutée, cette prestation doit être stipulée expressément sur le bon de commande du client accepté par Host.fr. La sauvegarde des données est une sauvegarde automatique. Host.fr n'a donc pas connaissance des données sauvegardées du client. Celui-ci doit impérativement s'assurer qu'il détient les droits suffisants sur ces données et qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des tiers.

60.2. Hébergement mutualisé.

La sauvegarde des hébergements mutualisés est effectuée sur des serveurs de sauvegarde mutualisés distincts.

60.2.1. Données sauvegardées.

La sauvegarde des hébergements mutualisés inclut tous les fichiers de la zone d'hébergement souscrite par le client et des bases de données associées à concurrence de la taille de cette zone d'hébergement.

60.2.2. Organisation des sauvegardes.

Les sauvegardes de données sont effectuées quotidiennement entre 00.00 et 06.00. Les sauvegardes de données sont incrémentales et archivées sur 7 jours.

60.2.3. Restauration des données.

La restauration des données est facturée 90 € HT par intervention de notre service technique et permet de restituer, soit l'intégralité des données et bases de données, soit un fichier écrasé par mégarde.

60.3. Hébergement dédié.

La sauvegarde des serveurs dédiés est effectuée, soit sur des serveurs de sauvegardes mutualisés isolés du réseau des serveurs d'applications, soit sur des serveurs de sauvegarde dédiés suivant ce que définit sur le bon de commande accepté par Host.fr.

60.3.1. Données sauvegardées.

60.3.1.1. Serveur système d'exploitation Windows.

Seuls les répertoires et/ou fichiers du serveur dédié indiqués par le client à notre service technique lors de l'installation de la sauvegarde sont sauvegardés. Le client se doit d'en informer par email notre service technique à l'adresse suivante : support@host.fr.

60.3.1.2. Serveur système d'exploitation Linux.

Tous les répertoires et/ou fichiers du serveur dédié (*hors logs*) sont sauvegardés.

60.3.2. Organisation des sauvegardes.

Les sauvegardes de données sont effectuées quotidiennement entre 00.00 et 06.00.

Les sauvegardes de données sont incrémentales et archivées sur **14 jours**.

60.3.3. Restauration des données.

Les interventions ont lieu sous **4h GTI – heures ouvrées –**

60.3.3.1. Serveur non info géré.

Dans le cadre de la prestation de sauvegarde de serveur dédié non info géré, tous les éléments permettant au client de restaurer lui même ses données lui sont communiqués par email. Si le client requiert l'assistance de notre service technique, la restauration des données lui sera facturée 90 € HT par intervention.

60.3.3.2. Serveur info géré.

Dans le cadre de la prestation de sauvegarde de serveur dédié info géré, les restaurations sont faites sur demande écrite au support technique. Le client doit en informer par email notre service technique à l'adresse suivante : support@host.fr.

Une action de restauration est comprise par mois. Au-delà, l'assistance de notre service technique pour la restauration des données du client sera facturée 90 € HT par intervention.

Annexe 8

Services SaaS.

61. Blog – boutique en ligne.

61.1. Définitions.

Dans le cadre de la présente annexe dédiée aux services SaaS, certains termes sont définis comme suit :

- **Plateforme de blogs** : hébergement technique de blogs (*scripts, programmes, méthodes*) mise à disposition du client par Host.fr. Le nom du blog créé sur Host.fr par un utilisateur est de la forme http://nom_du_blog.plateformedeblogs. Host.fr met à disposition plusieurs noms de domaines mutualisés. Il appartient au client de faire un choix dans son interface en ligne. Pour exemple, le client peut choisir http://nom_du_blog.surmonblog.com ou encore http://nom_du_blog.easy-blog.com.
- **Boutique / boutique en ligne** : Solution de boutique en ligne clé en mains entièrement paramétrable par le client.
- **Contenu** : désigne tout élément mis en ligne par l'auteur d'un blog et susceptible d'être accessible par les autres utilisateurs et visiteurs : données, textes, images, vidéos, logiciels, musique et sons, photographies, etc.
- **Utilisateur / Blogueur** : désigne tout client, personne physique ou morale, qui utilise l'outil de création et d'administration de la plateforme d'un Blog hébergé par Host.fr pour créer ou éditer du contenu dans le cadre de ce service.
- **Visiteur** : désigne toute personne qui consulte et/ou intervient en insérant un commentaire dans une page hébergée sur la plateforme de Blog hébergée par Host.fr.

61.2. Services SaaS.

61.2.1. Host.fr fournit un service de création et d'hébergement de blogs et de boutique en ligne (*ci-après dénommé le "Service SaaS"*) au client. Il permet au client la mise en ligne sur Internet et sous son exclusive responsabilité d'un service SaaS administré grâce à un outil de création et de publication de pages web, seul ou à plusieurs, étant considéré comme responsable celui qui procède à la création du Service SaaS.

61.2.2. Host.fr n'est pas éditeur de services SaaS.

Host.fr est hébergeur de sites Internet et propose à ce titre plusieurs outils de création de contenu web en mode SaaS. Host.fr ne saurait être tenu responsable de tous problèmes liés au développement desdits outils.

61.2.3. Toute utilisation d'un service SaaS est sous la responsabilité unique du client.

61.2.4. Les services SaaS proposés par Host.fr autorisent un espace de libre-expression. Aucune censure n'est pratiquée sur les services SaaS du client qui s'engage, en contrepartie, à respecter strictement les lois et règlements en vigueur tels que spécifiés aux articles 8.6 et 8.7 des présentes. Host.fr se réserve le droit de supprimer ou de suspendre la publication de tout contenu publié grâce à un service SaaS en cas de manquements manifestes à ces règles.

61.2.5. Le client reconnaît être seul responsable des contenus, liens hypertextes et adresses Internet qu'il inclut sur un blog ou une boutique et garantit Host.fr contre tout litige ou toute réclamation relative à ces liens.

61.2.6. Le client a la possibilité de créer un ou plusieurs services SaaS, avec un identifiant, un mot de passe et une adresse différente valide pour chaque service SaaS.

61.2.7. Des sauvegardes des services SaaS sont effectuées tous les jours (*cf. article 60.2*).

61.2.8. Le client peut, à tout moment, effectuer une récupération de « données textes/articles » publiés sur son blog. La récupération des « données média » se fait quant à elle exclusivement sur demande au service technique.

62. Autres services SaaS.